



ACCA BOURG SAINT ANDEOL

Demande de carte saison 2010 – 2011 SOCIETAIRE

ACCA BOURG SAINT ANDEOL - B.P. N° 51 – 07700 BOURG ST ANDEOL

Tél : **UN SEUL NUMERO** : 06 70 01 30 20

Mail : accabourgsaintandeol@wanadoo.fr - Site : www.accabourgsaintandeol.info

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

AVEC VOTRE DEMANDE DE CARTE :

- 1 – Timbre vote ou photocopie permis de chasser validé pour la saison
- 2 – 1 chèque d'un montant correspondant au montant de la carte
- 3 – 1 chèque de caution d'un montant de 10 € pour le carnet de prélèvement : OBLIGATOIRE
- 4 – Justificatifs :
 - nouveau chasseur : 1 des justificatifs suivants Impôts : revenu, foncier, taxe habitation ou professionnelle ou quittance : eau, électricité, téléphone
 - jeune de + de 18 ans chez ses parents (même s'il a déjà pris sa carte l'année précédente) : Impôt sur le revenu à son nom ou attestation scolaire s'il poursuit ses études (pour l'année 2010/2011)
- 5 – Photocopie assurance chasse.

ATTENTION: tout dossier incomplet sera traité ultérieurement à réception des documents manquants.
Si votre carte tarde à venir appelez-nous pour savoir ce qu'il manque !..... Merci

Les cartes demandées après l'ouverture générale seront majorées de 10 euro (art.51 du règlement intérieur)

REGLEMENT INTERIEUR : Modifications adoptées en AG du 19 Mai 2010

article 1 : prix des cartes : 66 euro sociétaire – 330 étranger – 10 euro cartes à la journée

Article 52 : La chasse en battue est interdite le mercredi, sauf jours fériés, ainsi que le tir à balle (chasseurs individuels) sur tout le territoire de l'ACCA afin de partager l'espace avec tous les usagers de la nature et les chasseurs pour tout autre mode de chasse autorisé ce jour-là.

Article 54 : La perdrix rouge se chassera dès l'ouverture deux jours par semaine : le jeudi et le dimanche.

RAPPEL : DEFINITION DES ZONES DE CHASSE REGLEMENTEE

- 1 – Panneau « ZONE DE CHASSE REGLEMENTEE » seul : toutes chasses interdites
- 2 – Panneau « ZONE DE CHASSE REGLEMENTEE » + « RESERVE LAPIN » : seul lapin interdit

Fermeture du lièvre pour 3 années soit : saisons : 2008/2009 – 2009/2010 – 2010/2011

ACCA BOURG SAINT ANDEOL

**DEMANDE DE CARTE SAISON 2010 – 2011
SOCIETAIRE**

Nom : Prénom :
Adresse :
Adresse mail (internet) : année de naissance :
Téléphone : tél portable :
N° permis chasse :
N° assurance chasse : compagnie
Timbre grand gibier * : OUI = indiquez le département : NON :

*(Timbre obligatoire 07 pour chasser le grand gibier sur Bourg Saint Andéol

(art.32 du Règlement intérieur de l'ACCA)

Sociétaire : 66 €.....=

PREMIER CHEQUE A REDIGER POUR REGLER LA CARTE = 66 €

(chèque à l'ordre de « ACCA Bourg Saint Andéol)

2^{ème} CHEQUE A REDIGER CAUTION OBLIGATOIRE = 10 € *

Carnet de prélèvement : (1 chèque à part à l'ordre de l'ACCA de Bourg St Andéol)

- * caution restituée dès retour du carnet prélèvement en fin de saison de chasse
- Si votre carnet de prélèvement est retourné par courrier :
- nous autorisez-vous à détruire le chèque de caution : **oui non**

QUESTIONNAIRE A REMPLIR

Désirez-vous un carnet prélèvement GIBIER D'EAU : **oui non**

Souhaitez-vous participer à l'opération perdrix rouge en retournant une aile par perdrix non baguée **oui non**
(si oui nous vous adresserons 1 enveloppe retour)

Désirez-vous participer à un lâcher de gibier : **oui non**

Souhaitez-vous être invité à participer lors des manifestations :

- brevet de chasse en février 2011 **oui non**

- field sur bécasse en mars 2011 **oui oui**